ment sera affecté annuellement aux indemnités qui auraient été fixées ultérieurement par la commission arbitrale.

M. Hubbard déposera son rapport mardi prochain.

Comme nous l'avions fait prévoir, la commission a repoussé la deuxième proposition du ministre des finances relative à l'établissement d'un nouvel emprunt. Il ne lui a pas, en effet, semblé possible d'accepter une telle combinaison au sujet des rapports avec les fonds des caisses d'épargne déposés à la caisse des dépôts et consignations.

Le ministre a alors soumis à la commission une nouvelle combinaison qui ne soulèvera plus une telle objection.

On sait que la loi des finances du 30 décembre 1900 a autorisé le gouvernement à opérer, à partir du budget de 1902, une opération d'amortissement pour le remboursement à la caisse des dépôts, de la dette de 783 millions et des dettes contractées envers cet établissement une somme de 48 millions devant être inscrite à cet effet au budget pendant vingt-deux ans.

M. Caillaux propose de réduire cette somme de 783 millions à 210 millions correspondant à l'émission de rente, tout en maintenant l'annuité de 48 millions, de cette façon le délai d'amortissement sera réduit de vingt-deux années à dix-huit années.

Pour le surplus, c'est-à-dire les 210 millions restant, le trésor versera à la caisse des dépôts, les annuités chinoises, terminables en 39 années et la part revenant à l'Etat, l'autre partie, c'est-à-dire, 55 millions étant réservée aux indemnitaires non payés et sera payée sur le produit de l'émission de la rente 3 %.

La commission a adopté ce système. Le gouvernement et la commission demanderont à la Chambre de discuter les conclusions du rapport de M. Hubbart dans sa séance de mardi prochain.

Victoire socialiste à Berlin

Berlin, 8 novembre. — Mercredi ont eu lieu à Berlin des élections municipales dont le résultat constitue une grande victoire socialiste et un échec sanglant pour l'empereur.

La loi électorale qui sert de base à la composition du Conseil municipal berlinois est l'une des plus réactionnaires qu'il soit possible d'imaginer. Pour être électeur, il faut payer un cens de 4 marks, qui suppose un revenu annuel de 600 marks (825 fr.). Beaucoup d'ouvriers se trouvent ainsi privés du droit de suffrage. D'autres le sont pour avoir été secourus par l'assistance publique.

Les électeurs sont partagés en trois classes, dont chacune correspond à un tiers du chiffre total des contributions directes. Chaque classe, payant un tiers des impôts, nomme un tiers des conseillers. Et il se trouve ainsi que 691 électeurs de la première classe ont une représentation égale à celle des 7 742 électeurs de la seconde et à celle des 20 517 électeurs de la troisième.

La capacité électorale d'un citoyen de la première classe est cinq cents fois plus grande que celle d'un citoyen de la troisième.

Les deux premières classes, les classes des gros contribuables, votent comme un seul homme pour les partis bourgeois. Cela va de soi. Elles sont représentées par quelques antisémites et une énorme majorité de libéraux. Les socialistes peuvent être élus que par la troisième classe; les élections de la troisième classe sont les seules qui les intéressent. Le Conseil municipal berlinois est renouvelable par tiers tous les deux ans. Le scrutin de mercredi avait pour objet le renouvellement d'un tiers des conseillers de la troisième classe. Il s'agissait de pourvoir à 16 sièges.

Ces sièges étaient occupés de la façon suivante : 8 socialistes, 8 libéraux et 1 antisémite. La plateforme électorale était pour les socialistes d'une part la lutte contre la gestion ploutocratique de la municipalité, contre les monopoles, contre les grandes compagnies ; d'autre part, la lutte contre la politique autocratique de Guillaume II, en face de laquelle la majorité libérale s'était montrée sans fermeté et sans dignité. Les socialistes combattaient dans les libéraux les serviteurs zélés des compagnies et les complaisants de Guillaume II.

Or, les libéraux, ainsi d'ailleurs que les antisémites, dévoués comme eux aux compagnies et à l'empereur, ont été battus à plate couture. De 8 sièges, les libéraux n'en conservent que 3, et les antisémites perdent le leur.

Les socialistes sortent des élections avec 13 mandats sur 16.

Le Conflit Franco-Turc

LA CAPITULATION DU SULTAN

Nouvelle officielle

La nouvelle que nous annoncions hier, d'après l' « Agence Nationale », est aujourd'hui confirmée : le sultan a cédé et fait droit à toutes les réclamations de la France.

L' « Agence Havas » communique en effet, la note officieuse suivante :

« M. Delcassé, ministre des affaires étrangères a fait connaître au président de la République et à ses collègues, réunis vendredi matin en conseil, au palais de l'Elysée, que la Porte vient de l'aviser qu'elle a décidé de donner satisfaction aux différentes demandes de la France.

» Le ministre des affaires étrangères a répondu que, dès qu'on lui aurait communiqué l'ordre du sultan relatif à la décision de la Porte, la division navale quitterait Mitylène. »

L' « Agence Nationale » reçoit d'autre part la nouvelle dépêche de Constantinople que voici :

« La Sublime-Porte a fait notifier officiellement, à M. Bapst, que toutes les demandes présentées par la France, dans la lettre en réponse à la notification de l'iradé concernant le règlement de la créance Lorando, étaient acceptées.

» Twefik-Pacha, ministre des affaires étrangères, a chargé les représentants de la Turquie à l'étranger de faire connaître aux gouvernements auprès desquels ils sont accrédités cette décision de la Sublime-Porte. »

Un rédacteur de l' « Agence nationale » s'est rendu à l'ambassade de Turquie pour demander confirmation de cette dépêche.

On lui a répondu que les renseignements qu'elle contenait étaient exacts et que le chargé d'affaires de l'ambassade avait fait, vendredi matin, à onze heures, au ministère des affaires étrangères, notification au gouvernement français que satisfaction était donnée aux différentes demandes de la France.

La même démarche va être faite, dans toutes les capitales, par les ambassadeurs ou ministres du sultan.

ACTION DE LA FRANCE ET DE LA RUSSIE

Cologne, 8 novembre. — On mande de Saint-Pétersbourg à la « Gazette de Cologne » :

« Le bruit court que la Russie et la France auraient fixé entre elles les conditions fondamentales d'une action commune en vue de l'exécution des réformes assurées par le sultan dans le traité de Berlin concernant l'Arménie et les provinces européennes. Elles feraient parvenir aux puissances signataires la prière de se joindre à leur action commune.

On dit également qu'on aurait en vue la réunion prochaine d'une conférence dans le but, non pas de reviser le traité de Berlin, mais de l'exécuter.

Dans les sphères dirigeantes de Russie, on espère que toutes les puissances signataires accepteront de prendre part à la conférence. Mais il faudrait à peine compter sur une réunion de cette conférence avant le printemps de 1902.

Le rappel de l'escadre

On lit dans le « Français » :

« C'est hier jeudi que le sultan a fait savoir à M. Bapst qu'il entendait faire droit à toutes nos demandes. Les questions financières se trouvent réglées par la remise entre les mains de notre chargé d'affaires, de traites équivalentes au chiffre des créances. Les questions de reconstruction des écoles sont résolues par l'octroi de l'autorisation que nous réclamions. Le patriarche chaldéen est formellement reconnu.

En même temps, la Porte a adressé aux différents cabinets une note leur faisant part de ces résolutions.

Dans ces conditions l'attitude du gouvernement français — définie par la circulaire que M. Delcassé vient d'envoyer aux puissances — ne paraît pas devoir être douteuse. Dès que nous aurons vérifié l'exactitude des affirmations turques — et dans ce but des télégrammes ont déjà été expédiés à ceux de nos consuls qui sont à même de nous renseigner — nous rappellerons notre division navale et nous reprendrons les relations diplomatiques.

Le pays verra avec satisfaction le terme d'un incident qui, par certains côtés, le laissait indifférent ou étonné. Et notre diplomatie voudra sans doute en profiter pour établir un exact bilan des profits et des charges de notre politique orientale.

Le débat de lundi a prouvé que c'était le vœu du Parlement. Il convient d'en tenir compte. »

L'impression en Russie

Saint-Pétersbourg, 8 novembre. — Les « Novosti », louant la sage patience manifestée par le gouvernement français avant de se décider à une mesure coercitive, constatent qu'il y a gagné les sympathies de l'opinion publique aussi bien en France qu'à l'étranger, et que cette unanime approbation constitue une sérieuse garantie du succès de son entreprise.

Le « Sviet » déclare que la démarche de la France, concordant pleinement avec les intérêts de la Russie, ne peut qu'être approuvée par cette puissance.

Venezuela et Colombie

New-York, 8 novembre. — On télégraphie de Colon que la nouvelle, d'après laquelle les libéraux se seraient emparés de Panama, est absolument inexacte.

Aucun combat n'a été livré, et la situation n'a subi aucun changement.

Les Conseils du travail

Paris, 8 novembre. — La commission relative à la proposition de M. Béranger sur les conseils du travail est, comme nous l'avons dit hier, favorable à cette proposition, à l'unanimité moins une voix.

Les commissaires élus ont l'intention de convoquer : 1° tous les intéressés ; 2° M. Millerand. Ils feraient remarquer au ministre que, la question étant désormais engagée dans la voie parlementaire, il y avait lieu de surseoir à l'application des décrets qu'il a signés.

La Guerre Sud-Africaine

SEIZE MILLE ANGLAIS DE RENFORT

Londres, 8 novembre. — Le gouvernement britannique a décidé d'envoyer dans l'Afrique du Sud des troupes de renfort s'élevant au nombre de 16,400 hommes.

Par suite de la guerre actuelle, le fait que ce nouvel envoi aura pour résultat d'éclaircir encore davantage les rangs de l'armée britannique aux Indes et dans les possessions de la Méditerranée témoigne suffisamment des difficultés avec lesquelles les autorités britanniques sont aux prises.

Il est à remarquer, du reste, que ces renforts ne se composeront pas tout entiers de soldats réguliers. Ils ne comprendront, en effet, pas moins de cinq régiments de la milice.

La Grande-Bretagne n'est pas, à l'heure actuelle, en mesure d'envoyer seize mille hommes de l'armée régulière, sans trop réduire l'armée d'occupation en Irlande, ce qui ne serait pas exempt d'un certain danger pour elle.

NOUVEAU SUCCES BOER

« Capetown, 8 novembre. — Une colonne anglaise envoyée de Zeerust dans la direction d'Elands-River a été surprise par les Boers, près de Wilgenboonspruit.

» Le commandant a dirigé l'attaque de gauche, tandis que Delarey et Steenkamp s'élançaient sur l'arrière-garde et les pièces d'artillerie. Les Anglais ont eu 16 tués, parmi lesquels le lieutenant Hill.

» Les Boers ont enlevé le convoi des mules et les canons et se sont retirés. Toute l'action n'a duré que vingt minutes. »

La Grève générale des Mineurs

Aux mines de la Loire

Paris, 8 novembre. — L'envoyé spécial des *Débats* à Monceau, télégraphie à ce journal :

Il ne faut, semble-t-il, accepter que sous réserve la dépêche venue hier de Monceau et laissant prévoir par les avis qu'elle prête aux différents délégués, la déclaration prochaine de la grève générale.

Il y a lieu d'être surpris tout au moins qu'une semblable nouvelle vienne de Monceau d'où, il y a seulement quelques jours, parvenait une indication toute différente. De toute façon, il ne peut ressortir de l'envoi de ces deux dépêches contradictoires que l'une ou l'autre fût une des nombreuses manœuvres dans lesquelles la question s'égare depuis le début.

Quoi qu'il en soit, nous devons indiquer que, d'après les renseignements qui nous ont été fournis, la dernière nouvelle apportée par Monceau peut être tenue pour partiellement exacte, toutes réserves étant faites, d'ailleurs, sur la source dont elle émane.

L'indiscrétion ainsi commise en a provoqué d'autres et, en effet, et sans qu'il soit possible de préciser davantage, on assure que la majorité des délégués se prononcerait par la déclaration de grève. Mais embarrassés de ce résultat, ils hésiteraient à prendre la grave détermination à laquelle ils les conduit.

Les mineurs du syndicat de la Loire sont convoqués pour dimanche matin à une grande réunion dans laquelle le secrétaire de leur Syndicat, le citoyen Girardet, doit rendre compte, en tant que délégué au comité national, des délibérations prises à ce comité au sujet de la grève générale.

Dans les milieux officiels, où on était, ces jours derniers, si optimiste, on montre quelque inquiétude, qui se traduit par un échange plus fréquent de communications entre le préfet et le gouvernement.

On craint que la grève générale ne soit déclarée lundi par le citoyen Cotte.

La raison en serait le vif mécontentement, la déception soulevés par la seconde lettre de M. Waldeck-Rousseau. »

(Nous publions, bien entendu, ces renseignements à titre purement documentaire et en faisant toutes nos réserves.)

INVASION DE GENDARMES A SOMAIN

La gendarmerie de Somain vient de recevoir l'ordre de retenir dans la localité les logements et écuries nécessaires pour 150 hommes et 100 chevaux.

Faits Divers

HORS RÉGION

Trois ouvriers broyés par un train

Juvisy, 8 novembre. — A neuf heures trente, ce matin, un effroyable accident s'est produit à Saint-Michel-sur-Orge.

A quatre cents mètres de la gare de Saint-Michel, une équipe se composant de sept ouvriers travaillait au changement des rails, sous la direction d'un brigadier, M. Chevalier.

Soudain, on signala le passage d'un train de marchandises, quittant la gare à neuf heures trente, et se dirigeant sur Paris. Dans un seul geste, les huit hommes se rejetèrent en arrière et se rangèrent à la file sur la voie latérale.

Or, juste à cet instant, arrivait à toute allure le train de voyageurs numéro 27, venant de Paris, et se rendant directement à Bretigny.

Trompés par le brouillard, les ouvriers se méprirent sur le bourdonnement du train, et le convoi de voyageurs prit en écharpe trois de ces malheureux qui, en une seconde, furent happés par le chasse-pierres. Aux cris d'horreur que poussèrent les camarades des trois infortunés, dont les corps venaient d'être réduits en une bouillie informe, le mécanicien serra ses freins et put arrêter son convoi à une centaine de mètres de la station.

Le chef conducteur, M. Chancelier, et le chef de gare, M. Cordier, organisèrent aussitôt un service de recherches : mais on ne releva, de-ci, de-là, que des débris informes, sanguinolents, des fragments de cervelles.

Tous ces lugubres débris furent transportés dans une des salles d'attente de la gare, où eut lieu la reconnaissance officielle des victimes, en présence du maire, M. Nieps, et du brigadier de gendarmerie de Montlhéry.

Les victimes sont :

1° Jacques Bizet, âgé de trente-neuf ans, marié, père de famille, demeurant à Saint-Michel-sur-Orge ;

2° Séverin Rhodes, âgé de trente-huit ans, célibataire, domicilié rue Delaunay. Ce malheureux soutenait du fruit de son travail, sa vieille mère, octogénaire et impotente ;

3° Gustave Petit, vingt-quatre ans, demeurant route de Montlhéry, marié depuis un mois seulement.

DANS LA RÉGION

Immense Incendie

A ROUBAIX

Deux pompiers tués. — Une troisième victime. — Nombreux blessés.

UN MILLION ET DEMI DE DÉGATS

Hier matin, avant le lever du jour, un incendie d'une grande violence a éclaté rue du Pays, détruisant les vastes magasins et bureaux des maisons J. et P. Delannoy-Destombes, Charles Tiberghien et fils, Piat-Agache, situés aux numéros 32, 34, et 34 bis de la rue du Pays, causant la mort de trois pompiers et faisant de nombreux blessés.

LES LIEUX DU SINISTRE

L'établissement de MM. Charles Tiberghien et fils, où incontinent le feu a pris naissance comprend, en arrière de la maison d'habitation qui a été épargnée par le fléau, et qui sert de bureaux, un atelier de préparations et de vastes magasins, le tout réuni dans un même bâtiment comprenant trois étages, et se prolongeant, sur sa longueur de vingt mètres, derrière les habitations de MM. Delannoy et Piat.

Ces trois maisons sont toutes faites sur le même modèle ; avant-corps de bâtiment, cour, bâtiments isolés servant de magasins.

LE FEU SE DECLARE !

Vers 6 heures moins 20, se rendant au travail, les fils de M. Lepoutre fabricant, rue St-Antoine, aperçurent une lueur insolite, dans l'immeuble de MM. Tiberghien. Cela leur sembla anormal, car à cette heure, aucun ouvrier ne travaille encore chez ces messieurs.

Bientôt après, vers 6 heures, les ouvriers de l'usine Tiberghien arrivèrent au travail, et aperçurent la lueur constatée par MM. Lepoutre, se rendirent compte que le feu avait éclaté dans l'établissement.

Bon nombre d'ouvriers se précipitèrent dans l'immeuble, cherchant à sauver leurs vêtements de travail, tandis que d'autres se répandirent dans la rue en jetant les cris d'alarmes.

LES SECOURS

L'alerte ne fut d'abord donnée que dans le quartier, car le veilleur de nuit de la tour Notre-Dame, avait terminé son service à 5 heures du matin, et le tocsin ne pouvait avertir les pompiers.

Cependant, la pompe à vapeur de l'usine Lepoutre avec ses pompiers volontaires, ne tarda pas à accourir et fut immédiatement mise en batterie, déversant des torrents d'eau sur le foyer de l'incendie.

Quelques instants après, les pompiers prévenus par téléphone, et appelés par les sonneries du clairon et les appels du tocsin qui se mit à fonctionner, arrivèrent avec tout leur matériel. La pompe à vapeur, passant à travers tout, creva même les tuyaux de la pompe de l'usine Lepoutre, qui fut ainsi mise hors d'état de fonctionner pour quelque temps.

Les pompiers installèrent les grands tuyaux sur les bouches d'incendie, tandis que d'autres, pénétrant dans les maisons voisines, attaquèrent vigoureusement le feu.

Les voisins rivalisaient de zèle pour coopérer au sauvetage ; MM. Milbéo, adjoint au maire, E. Truffaut, fabricant, Paul et Jules Bonnel, fabricants, accourus des premiers sur les lieux, s'occupaient de sauver les livres de comptabilité. M. Paul Bonnel, en sauvant la caisse de chez M. Delannoy-Destombes, fit une chute, qui fut cause que l'argent contenu dans une sébile, se répandit sur la chaussée.

UN MUR QUI S'ECROULE

La vigueur avec la quelle sont dirigés les secours, permet, en peu de temps de circonscrire l'incendie.

Des torrents d'eau sont déversés sur le brasier et parviennent à diminuer l'intensité des flammes.

Vers 6 heures trois quarts, M. le commandant Hubert, inspectant un poste établi dans sa cour de la maison Piat-Agache, s'aperçoit que le faîte du pignon du bâtiment incendié, menace ruine.

Il donne l'ordre aux pompiers de se retirer, à peine a-t-il quitté la cour que le mur s'abat sur une hauteur de dix mètres, sur la véranda avec un tel bruit que les spectateurs présents croient à l'explosion d'un générateur.

Cette chute cause une panique sans nom ; on voit sortir de la maison Piat des sauveteurs, des pompiers, aveuglés par la fumée et par la poussière.

Le citoyen Milbéo et M. Emile Truffaut, qui ont échappé à cette chute, déclarent en sortant qu'il y a des pompiers pris sous la masse de maçonnerie et de caisses de bobines qui gît dans la cour.

Pendant deux minutes, on fait cesser le bruit de la pompe à vapeur, on appelle, et on perçoit des gémissements : c'est le caporal Vercoutère J.-B., dont on aperçoit un côté du visage, qu'on retire des décombres.

Le malheureux, dont l'état est désespéré, a la cuisse droite broyée, la main gauche brûlée, le crâne fracturé, divers entaillés, les épaules fracturées ; le petit doigt de la main droite en partie arraché, des plaies et des contusions multiples par tout le corps : il respire encore, on le transporte à l'Hôtel-Dieu.

Nous avons pu voir les vêtements en lambeaux et couverts de sang, du malheureux et son casque bosselé, dont la base n'a plus que huit centimètres de largeur d'ouverture.

L'amputation du petit doigt a été pratiquée immédiatement à l'Hôtel-Dieu.

Il y a des morts !

Cet accident connu, les pompiers se comptèrent et l'on s'aperçut vite que le citoyen Milbéo, avait hélas, probablement raison en affirmant qu'il y avait d'autres victimes sous les décombres.

Vers 7 heures trois quarts, on acquit la conviction que l'un des disparus devait être le sapeur Notte Jean-Baptiste.

On ne l'avait plus revu depuis l'écroulement du pan de mur, et on le cherchait vainement.

Voulant mettre fin à toutes les incertitudes, M. le commandant Hubert fit sonner le rassemblement, et procéda à l'appel.

Une scène émouvante se passe alors, au milieu de la plus vive émotion, le commandant fait l'appel : Notte n'a pas répondu, il est sûrement ensevelli.

Sans songer au danger, tous les pompiers se précipitent dans l'immeuble et se livrent à de fiévreuses recherches.

Au bout d'un court instant, de l'amas de poutres enflammées, de ferrailles tordues et de briques, un corps est retiré, avec précaution, bras d'abord, jambes et tête ensuite. Cette dernière est méconnaissable, elle est recouverte de cendres.

Le corps est transporté dans la cour, sur une bâche, où M. le docteur Delattre, chirurgien du bataillon, vient l'examiner. Le praticien, après avoir, hélas, constaté la mort, essuie le visage du mort.

Aussitôt, un cri de douloureuse stupeur s'échappe, poussé par les pompiers qui, anxieux, ont assisté à la scène : « Ce n'est pas Notte ! C'est Paul Wante ! »

Le malheur est plus grand qu'on le prévoyait : il y a deux morts ! Et tout le monde de pleurer.

Le pauvre Wante, dont les vêtements fument encore, est reconnu alors par M. Hubert, dont l'émotion est extrême.

LE DEUXIEME CADAVRE

C'est en pleurant que le commandant donne l'ordre de déblayer le passage pour rechercher le corps de Notte.

Malgré tout le danger que présente cette besogne, les pompiers faisant preuve d'un courage téméraire et d'une ardeur admirable, travaillent activement au déblaiement.

Vers 9 heures, le corps de Notte est retiré, encerclé, pour ainsi dire, dans les barres de fer, tordues du lanterneau effondré ; le visage n'a plus rien d'humain, le casque ayant été enfoncé jusqu'aux épaules.

SCENES EMOUVANTES

Les mauvaises nouvelles vont plus vite que les bonnes, hélas ! Aussi, à peine avait-on retiré les corps des victimes, que leurs familles étaient déjà accourues rue du Pays.

Le frère aîné de Paul Wante se jette sur son frère défiguré en poussant des cris déchirants ; il est entraîné par les assistants, et quitte la maison en poussant des hurlements et en se tenant la tête entre les mains. Presqu'aussitôt le père de l'infortuné M. Paul Wante, ancien sergent-major des pompiers, en retraite, arrive à son tour, et tombe inanimé sur le cadavre de son fils : c'est une scène épouvantable.

Puis c'est la malheureuse femme de Notte, qui sait son malheur, et dont le mari n'est pas encore retiré des décombres.

Insensible à tout ce qui n'est pas sa douleur, elle suit à l'Hôtel-Dieu le corps de Paul Wante, croyant que c'est celui de son époux.

A l'hôpital, elle insiste pour voir le cadavre, et tombe privée de connaissance.

Les corps des deux victimes ont été déposées à la Morgue, l'un près de l'autre.

LES DEUX VICTIMES

Paul Wante était âgé de 25 ans, il demeurait rue de l'Epeule, et travaillait, depuis sa rentrée du 5e régiment d'artillerie, chez M. Seynaeve-Dubocage, rue du Grand-Chemin.

Il avait fait une demande pour entrer dans la police en tenue, et comptait être nommé au premier janvier prochain.

C'était un excellent garçon, travailleur très rangé, aimé des siens et de tous ceux qui l'ont connu.

J.-B. Notte, âgé de 32 ans, était marié et père de deux enfants ; il exerçait la profession de peintre et demeurait rue de la Fosse-aux-Chênes, cour Sainsoillier, 20.

La Compagnie des sapeurs-pompiers, qui est pour la première fois aussi cruellement frappée, perd en ces deux hommes, deux braves et dévoués pompiers.

Nous saluons avec respect les deux victimes du devoir, et nous adressons à la Compagnie des sapeurs-pompiers de Roubaix, et aux familles si éprouvées l'assurance de notre douloureuse sympathie.

LES BLESSES

D'autres pompiers, moins grièvement atteints que Vercoutère, très heureusement, ont été blessés et ont reçu les soins de M. le docteur Delattre.

Ce sont : MM. Macq, sous-lieutenant, contusion à l'épaule ; Destoop Pierre, Nutte Louis, Simon, Tiberghien Louis, coupures aux mains, Quivrain Pierre, étoulement au pied.

Un clairon, Jules Desmarchelier, 37 ans, gazier, rue de Clocheau, cour Guillaume Lefebvre, 25, atteint d'asphyxie, a perdu connaissance.

M. le docteur Delaure qui l'a soigné, l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu. Il craint pour ce malade des complications.

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE ET LES POMPIERS

Le citoyen Henri Carrette, maire de Roubaix, rentré hier matin de son voyage à Paris, auprès de la Commission des octrois, est allé à l'Hôtel-Dieu, en compagnie de l'adjoint Lepers, voir les victimes et visiter les blessés, à ces derniers il a adressé avec des paroles d'encouragement et de consolation, de chaudes félicitations.

Le Maire nous communique l'avis suivant :

SAPEURS-POMPIERS. — L'Administration Municipale se réunira aujourd'hui, samedi, à onze heures du matin, à l'effet d'arrêter les mesures à prendre pour les funérailles des sapeurs-pompiers tués à l'incendie des établissements Tiberghien, Piat-Agache et Delannoy-Destombes, rue du Pays.

D'autre part, nous apprenons que le Conseil d'administration du corps des Sapeurs-Pompiers, a décidé d'affecter un somme de 200 francs, destinée primitivement au banquet du 14 juillet, à des premiers secours aux familles des pompiers décédés.

LES AUTORITES. — LA FOULE

Sur les lieux du sinistre, nous avons remarqué les citoyens H. Thérin, Lepers, Milbéo, Ponthieu, adjoints au maire, l'adjoint Tourneur, Stienne, Wattremez, Vandeputte, Denève, etc., conseillers municipaux ; MM. Marion, commissaire central ; Grimaldi, Lecomte, Prudhomme, Laché, commissaires de police ; M. Burgat, lieutenant de gendarmerie, etc.

Une foule considérable, que la police avait peine à contenir, a stationné toute la journée, aux abords des lieux du sinistre, commentant avec passion les évènements dramatiques qui ont marqué cette catastrophe douloureuse.

On rappelait notamment, qu'il y avait coïncidence curieuse, dix-huit ans, jour pour jour, que la catastrophe de chez Dillies éclatait, ou plutôt qu'on inhumait les victimes de cette catastrophe.

LES FUNERAILLES DES VICTIMES

Les funérailles des victimes que la ville de Roubaix prendra à sa charge, auront lieu lundi matin, à dix heures, à l'église Saint-Martin.

La population qui a appris avec une profonde douleur la mort tragique de ces deux braves, aura à cœur de leur faire de magnifiques funérailles, rendant ainsi à ces victimes du devoir un hommage bien dû, qui sera pour leurs familles si éprouvées un allègement à la grande douleur qui les frappe.

M. le commandant des Pompiers de Courtrai est venu, hier, présenter ses condoléances à M. Hubert.

LA CAUSE DU SINISTRE. — LES DEGATS

Jusqu'à présent, il a été difficile d'établir la cause exacte du sinistre.

Le bruit le plus accrédité est que l'incendie serait dû à un court circuit qui se serait produit dans l'usine Tiberghien, dans des fils servant à l'éclairage.

On ne connaîtra probablement jamais la cause de cette terrible catastrophe.

Les dégâts ont été évalués partout, sauf chez M. Delannoy-Destombes, où l'on arrose encore les décombres, on compte cependant dans cette maison sur 50,000 francs environ ; les collections sont perdues.

Chez MM. Tiberghien, les pertes sont évaluées à 500.000 francs pour les marchandises, et à 60.000 francs pour l'immeuble ; chez M. Piat-Agache, on évalue les pertes à 275,000 francs pour les marchandises et à 80.000 francs pour l'immeuble, soit en tout, environ un million.

(Dernière heure)

LE BLESSE VERCOUTERE

Nous avons fait prendre, ce soir, des nouvelles du blessé Vercoutère, à l'Hôtel-Dieu.

L'état du malheureux, qui est marié et père de sept enfants, est toujours désespéré. Les médecins devront ce matin, pratiquer l'amputation de la jambe qui est complètement broyée.

On désespère de sauver le malheureux dont le corps n'est qu'une plaie.

C'est le sergent Becuwe et l'agent Ducornet qui ont retiré le blessé des décombres et l'ont transporté hors du couloir.

Les pompiers ont regagné leur casernement, vers midi et demi, toute la journée, une section est restée sur les lieux, arrosant les ruines fumantes.

G. LESUR.

Tribune Socialiste

PARTI SOCIALISTE FRANÇAIS

Réunion du Conseil Fédéral

Le Conseil Fédéral du Parti Socialiste Français du Nord et du Pas-de-Calais s'est réuni vendredi soir, à 3 heures salle de « La Taverne ». Tous les membres du Comité étaient présents à l'exception du citoyen Salembier qui s'est fait excuser.

La première question portée à l'ordre du jour est la préparation du Congrès d'Aniche, qui se tiendra le 24 novembre à la *Maison du Peuple des Verriers*, mise gracieusement à la disposition de la Fédération.

Ordre du jour du Congrès d'Aniche :

1° Doit-on admettre des postulants appartenant à d'autres organisations politiques ? (Charles-Louis Quintin et Brasseur Camille).

2° Un adhérent du P. S. F. peut-il faire partie du Conseil d'administration d'un journal étranger au parti socialiste ? (Bernard et Escoffier).

3° Examen des propositions soumises au Comité national et relatives à la participation Millerand aux fêtes franco-russes. (Lepreau, Vanne, Renaudel, Gérault-Richard, Revelin, orateurs inscrits, Escoffier, Evrard, Brasseur.

4° Question des cartes et des timbres.

5° Mesures propres à assurer le paiement régulier des cotisations.

6° Organisation des comités cantonaux, d'arrondissements et de communes.

7° Suppression des statuts, règlements et manifestes du Parti.

8° Propagande, rédaction et distribution des brochures.

9° Attitude du Parti vis-à-vis des religions (Desmarets-Watelez).

10° Elections législatives, désignation des candidats dans les divers arrondissements.

11° Modification d'un article du règlement.

12° Désignation des délégués au Congrès de Tours.

13° Choix de la Commune et désignation de la date du prochain Congrès.

14° Election du délégué au Conseil national, du secrétaire-général, de deux adjoints et d'un trésorier-général.

Le citoyen Escoffier est désigné pour représenter le Conseil fédéral, dimanche à Erre, à la conférence des citoyens Rouanet et Ed. Delesalle.

Deux grandes conférences seront organisées dans le courant de novembre, à Somain et à Sin-le-Noble, après la quinzaine de Ste-Barbe.

AU CONGRES D'ANICHE

Le matin à 8 h., vérification des pouvoirs.
A 9 h., première séance publique.
A 12 h. 1/2, banquet par souscription.
A 2 h., deuxième séance publique.
A 6 h., grande réunion publique.

Les groupes seront représentés par un délégué pour 50 cotisants.

Le coût du banquet est fixé à 2 fr. Tous les camarades qui désirent y assister, sont priés de se faire inscrire au secrétaire qui fera parvenir les adhésions et les souscriptions au camarade Brasseur pour le 17 courant. On peut s'inscrire également et directement près du citoyen Brasseur, rue Patou, à Aniche.

Enfin le secrétaire général annonce la formation définitive de trois groupes nouveaux et la séance est levée à 5 h. 1/2.

Dernière Heure

DRAME MILITAIRE

Un caporal et un sergent tués par un soldat

Alger, 8 novembre. — Un drame s'est déroulé, ce soir, à Mascara, à la porte d'Oran, où était campée une compagnie du 2e régiment étranger. Le soldat Guilhem étant ivre et ayant insulté le sergent Fizaine, celui-ci ordonna son arrestation ; mais Guilhem s'enfuit et, revenant armé de son fusil, il tira sur le sergent Fizaine, qui s'affaissa, atteint en pleine poitrine. Derrière lui, atteint par la même balle, tomba également le caporal Lecour. Quand on les releva, tous deux avaient cessé de vivre.

RENCONTRE DE TRAINS

Auch, 8 novembre. — Une terrible collision s'est produite en gare d'Elsuze entre un train de marchandises et un train de voyageurs. Les deux locomotives se sont télescopées.

Plusieurs voyageurs, le mécanicien et le chef d'un des deux trains ont été tués.

FEUILLETON DU 10 NOVEMBRE. — N° 24

BELLE COUSINE

GRAND ROMAN

par

Georges MALDAGUE

PREMIERE PARTIE

VIII

Ce mot de boucle d'oreille, lui donnait l'espoir de sortir saine et sauve de cet endroit, qui ne pouvait être qu'un repaire de malfaiteurs.

En un instant, elle recouvra l'usage de la parole.

— Pourquoi suis-je ici ?... Que me veut-on ?

— Vous êtes ici, ma petite dame, fit le Poivrot, parce que je n'ai pas trouvé convenable de vous demander en route, si poliment que ce soit, de me remettre vos bijoux. Vous auriez pu faire des façons, crier, ce qui m'aurait forcé à des brutalités qui ne sont pas dans mon caractère. Ainsi, si nous avions trouvé ici, comme ça arrive même à cette heure de la nuit, quelques-uns de ces messieurs avec leurs épouses, je vous aurais fait respecter. Du reste, madame, que voici, nous faisait passer par une autre porte... Maintenant, je vous aurai vivement expliqué ce qu'on vous veut... vous dépouiller, tout simplement... Donnez-nous vos bijoux, votre argent, tout ce qui peut être une valeur, et je vous reconduis chez vous, où vous arriverez simplement avec quelques heures de retard.

Marcelle, machinalement, porta la main à ses oreilles.

Dans ce geste, sa pelisse dégrafée, s'écarta, tomba de ses épaules.

Elle apparut dans sa toilette de bal, avec le bouquet de fleurs rouges niché dans le creux de sa gorge ferme comme du marbre, ses bras nus jusqu'aux épaules, couverts de longs gants couleur chair.

La grande Mi, les poings sur les hanches, recula de deux pas.

— Mince ! c'est rien chic, une femme du monde !

Elle regarda le Poivrot.

Les yeux de celui-ci restaient fixés sur les diamants.

Il dit :

— Arrangez-vous ensemble ; je donne l'avoine à mon carcan, une bonne ration, et il se remettra en route.

— Va, j'en fais mon affaire.

L'homme sortit pour s'occuper de son cheval, immobile, le col baissé entre ses branards, ayant heureusement, le pauvre animal, comme tous ses pareils, la faculté de dormir sous le harnais.

Le picotin qu'on allait lui octroyer avec une générosité à laquelle il n'était pas accoutumé, serait de ceux qui peuvent en effet rendre du nerf à la bête la plus surmenée, stimuler les jarrets les plus fatigués.

Mimi demeurait seule vis-à-vis de Mme Sorbière.

Instantanément, en se voyant en tête à tête avec elle, Marcelle jetait autour de la pièce un regard rapide.

L'autre surprit ce coup d'œil.

Et, de sa voix éraillée et goguenarde, elle demanda :

— Peut-être que madame voudrait partir ? Tout à l'heure, ce ne sera pas long... seulement, avant, faudrait passer au fond... nous serons plus libres.

Elle montrait une porte ouverte, au fond de la salle à boire.

— C'est ma chambre, ajouta-t-elle.

Marcelle fit un prodigieux effort pour parler.

Son gosier était si serré que sa voix s'y arrêta, ne monta pas jusqu'aux lèvres.

Ses paupières voilèrent ses prunelles hagardes.

Elle étendit les bras comme pour chercher un point d'appui.

Son interlocutrice la saisit par les poignets.

— Allons ! vous n'allez pas nous donner de l'embarras ?... Ce serait bête de vous allonger... Voyons ! voyons ! puisqu'on ne vous touchera pas seulement un cheveu... Voulez-vous prendre un peu de vulnéraire ?

La malheureuse, une fois encore, parvenait à reconquérir quelque sang-froid.

— Que demandez-vous ? bégaya-t-elle, mes bijoux ? tenez, les voilà, et laissez-moi... laissez-moi partir !

De ses mains, si tremblantes, qu'elle n'y arriva qu'en s'éraillant le lobe de l'oreille, Marcelle Sorbière détacha les deux solitaires qu'elle tendit à la maîtresse de l'établissement, et, marchant vers la porte :

— Maintenant, je veux partir.

L'autre ricana :

— Pas, je suppose, les épaules au vent et votre manteau tout doublé de fourrure comme il l'est, ça vaut de l'argent !

— Gardez-le que m'importe, pourvu que je sorte d'ici.

Marcelle se tordait les mains, ses yeux s'agrandissant de nouveau dans son visage contorsionné.

— Vous perdez la boule ! dit l'autre, changeant de ton ; est-ce que vous nous croyez assez bêtes pour vous flanquer dehors, dans cet attirail ?... Le premier sergot qui vous rencontrerait n'aurait pas de mal à vous faire dire d'où vous venez... On vous répète qu'on vous remettra chez vous... qu'est-ce qui vous faut de plus ?... Et ça, dès que vous m'aurez donné toutes vos frusques... Une pareille robe en satin qui se tient tout droit, ça a son prix comme le manteau... Je connais une marchande à la toilette très honnête, avec qui j'enlèverai l'affaire illico... C'est tout ce qui m'écboire, à moi, votre défroque... De la vente de vos diamants, le Poivrot aura la meilleure part, c'est vrai, mais le reste reviendra à l'association... les femmes, c'est toujours sacrifié... Pourtant, je leur en rends, des services... la preuve, ce soir... Enfin, je fais tout ça pour le Poivrot, que j'aime... j'ai un enfant de lui, en nourrice... une fille... Je veux pas plus tard qu'elle fasse ce que je fais... Vous comprenez... faut pas se laisser entraîner par le sentiment !

La grande Mi était en effet bavarde ; un défaut, mais qui n'en a pas ?

Mme Sorbière écoutait ce verbiage, sans changer d'attitude, ne comprenant pas à quoi elle en voulait arriver.

— Allons, venez par là